

# BIOFA 2058

## PATE BLANCHE

### PROPRIETES

La pâte blanche BIOFA 2058 est un concentré de pigments qui permet d'éclaircir le fond dur incolore BIOFA 3755, l'huile pour meubles BIOFA 2049 et l'huile pour parquet BIOFA 2059. L'assombrissement naturel et le jaunissement des bois sont fortement diminués.

### COMPOSITION

Dioxyde de titane, hydrocarbures aliphatiques, silicate d'aluminium, sel d'acide succinique (ambre), montmorillonit.

### MISE EN ŒUVRE

La pâte blanche est à remuer d'abord ; ajouter jusqu'à 10% du volume de l'huile à teinter. Remuer régulièrement pendant l'application. Après le traitement à l'huile teintée, il est fortement recommandé de repasser avec un pad blanc (voir fiche technique de l'huile appliquée). Le résultat est fortement influencé par la qualité du ponçage final.

Effectuer un essai préalable.

**IMPORTANT : Pendant l'application et durant le temps de séchage, veiller à bien ventiler et aérer les locaux. Ne pas travailler en-dessous de 16°C !**

### NETTOYAGE DU MATERIEL :

Immédiatement après utilisation au diluant BIOFA 0500

### STOCKAGE

Au frais et au sec. Bien refermer les conditionnements.

### CONDITIONNEMENT

375ml, bidon métallique

### CONSEILS DE SECURITE

Les produits naturels se gardent également hors de portée des enfants. Une odeur caractéristique peut émaner, du fait de l'utilisation de matières premières naturelles. Un contact répétitif peut induire une peau sèche et craquelée. Ne pas inspirer les émanations. A travailler dans des locaux bien ventilés. Lors de l'application, respecter les règles de sécurité de protection de la peau.

### RECYCLAGE

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Le produit liquide est à mettre dans le container pour peintures ou selon le règlement local en vigueur. Petites quantités et chiffons une fois secs peuvent être mis dans les ordures ménagères. Déposer les conditionnements vides et secs dans une déchetterie. Les conditionnements non nettoyés sont à traiter comme le produit.

Recyclage : Déchets liquides EAK 080111

*Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.*